

CONSIGNES D'INTERVENTION EN CAS D'INCENDIE

Applicable à tout le personnel et les associations et concernant la totalité de l'établissement.

« Toute personne apercevant un début d'incendie est tenue de donner l'alerte, de mettre en œuvre les moyens de 1^{er} secours sans attendre l'arrivée du personnel désigné ».

❖ PREVENTION

Le feu est le plus souvent le résultat d'une négligence ou d'une imprudence.

Recommandations :

- Observer scrupuleusement les consignes de sécurité
- Ne pas fumer lorsque c'est interdit
- Ne perdez jamais de vue les dangers que comportent vos fonctions
- Ne modifiez aucune installation électrique
- Méfiez-vous des liquides inflammables et produits dangereux
- Respectez le matériel d'incendie à votre disposition
- Maintenez l'ordre et la propreté de vos locaux
- N'encombrez pas les dégagements ou les issues
- Signalez tout ce qui vous paraît anormal

❖ L'EXTINCTION

Tout feu peut être éteint s'il est attaqué judicieusement à son début.

Recommandations :

- Gardez votre sang-froid, ne criez pas « au feu »
- Évitez la panique, calmez les agités
- Conformez-vous pour l'extinction, à la consigne particulière affichée dans le local des Agents d'Entretien du Service des Sports
- N'encombrez pas les lieux d'incendie si votre concours n'est pas prévu
- Ne gênez pas les sauveteurs

❖ MISE EN SECURITE

Si vous n'êtes pas désigné pour la lutte contre l'incendie, conformez-vous aux ordres d'évacuation qui vous seront donnés. Quittez vos locaux en ordre et en silence et rejoignez le lieu de rassemblement prévu : « côté parking entrée du Palais des Sports, chemin de Lannedarré. »

Pendant votre évacuation vers le lieu de rassemblement, il vous est demandé de guider les personnes vers cet endroit spécifique jusqu'à l'arrivée des secours.

CONSIGNES ET ORGANISATION

Si je suis témoin d'un incendie ou dès l'apparition du signal sonore sur la Centrale Incendie ou dès qu'un sinistre a été signalé par un membre du personnel ou une personne.

Si je ne suis pas en charge des interventions incendie je transmets l'alerte au responsable des éducateurs sportifs présent afin que ce dernier :

- Se rendre sur les lieux pour mieux localiser l'emplacement et la gravité du sinistre.
- S'il est encore possible d'intervenir avec l'extincteur approprié et le faire.

Si non maîtrise de l'incendie :

« Procédure à suivre en présence du public » : Je suis (concierge, agent d'entretien, éducateur sportif, association...) dans l'enceinte de l'établissement.

- 1) Je déclenche l'alarme incendie si temporisation sinon l'alarme se déclenche automatiquement.
- 2) J'appelle les pompiers (18)
- 3) J'organise l'évacuation et le service incendie*

*Organisation de l'évacuation et du service incendie (le public est présent)

Le responsable du service incendie, se charge d'organiser l'évacuation et les opérations de la manière suivante

❖ Le concierge, l'agent d'entretien, les éducateurs sportifs peuvent faire appel à une ou plusieurs personnes extérieure pour aider à :

- ✓ Coupe la vanne gaz général située sur la coursive au R-D-C- sous l'afficheur électronique « Bodet »
- ✓ Coupe la vanne de coupure Gaz de la chaufferie située à côté de la sortie de la fosse de gymnastique (R-1) « porte jaune »
- ✓ Evacue le niveau 0 (R-D-C-, accueil, gradin, local du basket, local du football ...) et diriger les personnes vers les issues de secours et le point de ralliement Evacuer les salles situées au sous-sol R-1 (ex : salle de muscu, local de hand

salle de gym...) et diriger les personnes vers les issues de secours et le point de ralliement « côté parking entrée du Palais des Sports, chemin de Lannedarré »

- ✓ Vérifie que plus personne n'est présent dans l'établissement sans oublier les vestiaires, locaux techniques
- ✓ Coupe l'électricité
- ✓ Prépare les éléments suivants pour les pompiers :
 - Le Registre de Sécurité Incendie qui comporte entre autres le plan d'intervention.
 - Un passe **général** clef
 - Capable d'informer quel personnel est présent dans l'établissement.

PROJET